



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2023-0603-3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 6 MARS 2023

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,  
le lundi 6 mars  
le Conseil Municipal de la commune de FOUR  
dûment convoqué le 01 mars s'est réuni en session ordinaire à  
la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La  
séance est ouverte à 20h00.

**Présents** : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

**Pouvoirs** : /

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022**

Exposé :

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (002) ou en excédent de fonctionnement capitalisé (comptes 1068).

**Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 434 733.46 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter
+ 167 995.08 €	+266 738.38 €	<b>434 733.46 €</b>

## Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de 75 941,24 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé au déficit d'investissement de 2021 reporté.

Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Déficit d'investissement reporté 2021	Résultat cumulé 2022 à reporter (001)	Restes à réaliser
- 46 188,72 €	-29 752, 32	- 75 941,24 €	+ 269 205,61€
			+ 193 264.37 €

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « Détermination des résultats »,

Vu les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du CGCT,

Vu le compte administratif 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité :**

**Article 1** : d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 106 632.53 €
- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (R 002) : 328 100.93 €

**Acte rendu exécutoire par :** - dépôt en Sous-Préfecture le 08 MAR. 2023  
- publication et/ou notification le 08 MAR. 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,  
Maire de Four



Matthieu Querenet,  
Secrétaire de séance

